



Êtes-vous fonctionnaire dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MOAN)? Si c'est le cas, nous vous invitons à vous inscrire à une formation de développement professionnel sur

Législation

Pour qui?

Nous invitons tous les fonctionnaires travaillant dans le domaine de la rédaction législative et qui souhaitent se professionnaliser à s'inscrire à cette formation. Elle offre une occasion unique de partager vos connaissances et vos compétences avec d'autres participants et de vous inspirer des collègues d'autres pays.

Cette formation est destinée à des fonctionnaires des pays cibles: Algérie, Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Libye, Mauritanie, Maroc, Oman, Territoires palestiniens et Tunisie.



Pour vous inscrire, vous devez avoir entre 5 et 10 ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine de la rédaction législative. Comme il s'agit d'une expérience unique, vous ne pouvez participer à une formation Shiraka qu'une seule fois, et seulement si vous n'avez pas participé auparavant à un autre programme de formation Shiraka.

Nous valorisons la diversité parmi nos participants et nous encourageons donc les femmes à s'inscrire.

Cette formation fait partie du programme « Shiraka ». Il s'agit d'une initiative du ministère néerlandais des Affaires étrangères. Shiraka vise à renforcer et à améliorer les relations bilatérales entre les Pays-Bas et la région MOAN dans le secteur public, et offre une opportunité d'améliorer les services publics en s'inspirant réciproquement.

Objectifs de la formation

La formation Législation vous aidera à :

- améliorer votre savoir et vos compétences dans le domaine de la rédaction législative;
- familiariser vous-même avec les bonnes pratiques en matière de la rédaction législative ;
- permettre d'agir en tant qu'agents de changement dans votre pays ;
- partager votre savoir et vos compétences dans votre pays d'origine;
- développer un réseau précieux avec des homologues dans votre région, votre pays et aux Pays-Bas;
- renforcer les liens avec les Pays-Bas et les parties prenantes du secteur néerlandais de la rédaction législative.

Thèmes de la formation

La formation couvre les sujets suivants :

- Le système néerlandais, y compris le rôle de la législation aux Pays-Bas ;
- La politique et la pratique en matière de qualité législative aux Pays-Bas ;
- Les outils et les ressources des rédacteurs législatifs néerlandais ;
- Compétences et outils pour la gestion du changement et le leadership personnel.

Précisions sur la formation

- Toutes les sessions se feront en anglais, nous recommandons donc que vous ayez un niveau de compréhension en anglais intermédiaire.
- Une interprétation en direct en arabe est possible pendant les réunions et les sessions.
- Nous pouvons dispenser la formation à 25 personnes. Ce nombre sera réparti entre les pays participants en fonction de la qualité des candidatures.
- L'ensemble de la formation durera 2 semaines (10 jours ouvrés). Vous êtes tenu(e)s d'assister à toutes les sessions.
- Les visites d'étude et les activités sociales font partie de la formation.
- À l'issue de la formation, vous recevrez une attestation de participation.

Déroulement de la formation

La formation se déroule en deux parties, à deux endroits:

	Dates	Ville	Pays
1 ^{ère} partie	19-27 juin 2023	La Haye	Les Pays-Bas
2 ^e partie	Octobre/novembre 2023	À déterminer	À déterminer

Une partie de la formation peut prendre la forme d'un apprentissage mixte (partiellement en ligne, partiellement hors ligne).

Si les restrictions sanitaires et en matière de voyages internationales ne permettent pas d'organiser une formation aux Pays-Bas, une solution alternative sera proposée. Cela pourrait être une formation en ligne.

Dans le cas où la formation est organisée en ligne, les participants devront avoir de bonnes compétences informatiques, un accès suffisant à un ordinateur équipé d'un système d'exploitation récent et une bonne connexion à Internet (les participants doivent pouvoir utiliser Zoom, Word, PowerPoint, etc.).

Pour tous les participants



- Vous devez organiser et payer votre voyage jusqu'à l'aéroport dans votre pays d'origine.
- Vous devez vous occuper de votre demande de visa et des tests PCR dans votre pays d'origine.
- Vous devez suivre les mesures de voyage liées à la COVID-19 et les règlements du gouvernement néerlandais pendant votre voyage, à votre arrivée et pendant votre séjour aux Pays-Bas. Pour obtenir plus d'informations en anglais, voir [Coronavirus COVID-19 | Government.nl](#).

Coûts pour les participants des pays figurant sur la

[liste de l'OCDE et du CAD](#)



- Le gouvernement néerlandais couvrira tous les coûts liés à la formation. Cela comprend le voyage international, le logement, les repas pendant les jours de formation, le visa et l'assurance, les tests PCR et le coût de la formation.
- Si vous voyagez à partir d'un aéroport international situé en dehors de votre pays d'origine, les frais de déplacement local sont à votre charge. Vous recevrez une indemnisation pour la partie internationale de votre voyage.

Coûts pour les participants des pays qui ne figurent pas sur la

[liste de l'OCDE et du CAD](#)



- Vous devez organiser votre voyage et payer vos frais de voyage international, vos billets d'avion et votre visa.
- Le gouvernement néerlandais prend en charge les frais de logement, d'assurance, les tests PCR et le coût de la formation.

Frais de non-présentation ou d'annulation



- En cas de non-présentation ou si vous annulez dans les 4 semaines précédant le début de la formation, l'organisation a le droit de réclamer tous les frais à votre employeur.

Comment présenter votre candidature

- La date limite d'inscription est le 1 avril 2023.
- Rendez-vous sur notre [Aperçu des cours de formation Shiraka](#) et sélectionnez le cours de votre choix en cliquant sur le bouton « présenter ma candidature ».
- [Connectez-vous](#) en cliquant sur Login ou créez un compte en cliquant sur « [Register](#) ».

Pour en savoir plus

ID@ovg.nl (pour les questions concernant la candidature et la base de données)

shiraka.legislation@cilc.nl (pour les questions concernant le cours)

Le programme de formation Shiraka est une initiative du ministère néerlandais des Affaires étrangères. Le département Entrepreneurat international de l'Agence néerlandaise pour les entreprises met en œuvre le programme de formation Shiraka. Le cours de développement professionnel Législation sera organisé par le Centre pour la Coopération Juridique Internationale (CILC) et l'Académie pour la Législation.

Ministry of Foreign Affairs
Rijnstraat 8
P.O. Box 20061 | 2500 EB
The Hague, Pays-Bas